la Convention
de la Baie James
et du Nord québécois

Comité d'examen des répercussions
sur l'environnement et le milieu social

ᑲ·ᐁᔑ·ᐊᐃᑌᑯ ᑕᓐ ᒐᔨᓴ
ᓇᓇᑲᒡᓴᑕᒃᓄᒡ
ᐋᓴᒋ

COMPTE RENDU

411e RÉUNION DU COMITÉ D'EXAMEN

(Adopté)

DATE :	**411 :** 15 février 2023
ENDROIT :	Vidéoconférence (Teams)
ÉTAIENT PRÉSENTS :	Luc Lainé, président Daniel Berrouard, Québec Robert Joly, Québec Lucas Del Vecchio, GNC Sophie Cooper, secrétaire exécutive
ÉTAIT ABSENT :	John Paul Murdoch, GNC

1) Début de la rencontre et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté tel quel.

2) Adoption du compte rendu de la 410e réunion

Le compte rendu de la 410e réunion est adopté tel quel.

Action : Faire traduire et classer le CR 410.

3) Suivi de la correspondance

Le suivi de la correspondance entre le 25 janvier 2023 et le 15 février 2023 est présenté à l'Annexe A.

4) Projet hydroélectrique Eastmain-1-A et dérivation Rupert
N/Réf : 3214-10-017

a) Suivi de l'intégrité et de l'efficacité des tapis granulaires de l'estuaire de la Grande Rivière – 2017

- Pour information

ATTENDU QUE le Comité d'examen (COMEX) a reçu, le 12 mars 2020, pour information, le rapport de suivi de l'intégrité et de l'efficacité des tapis granulaires de l'estuaire de la Grande Rivière de 2017 pour le projet en objet. Ce suivi a été réalisé par le promoteur afin de répondre aux exigences de la condition 5.1 du certificat d'autorisation délivré le 24 novembre 2006 ainsi que de la condition 1 de la modification du certificat d'autorisation délivré le 28 juillet 2008.

L'objectif de la mise en place de tapis granulaires sur la rive gauche de la Grande Rivière, entre les PK 22,7 et 9,7, était d'offrir une protection de la base des talus riverains en érosion près de Chisasibi. Les objectifs spécifiques de l'étude étaient d'évaluer l'intégrité physique et l'efficacité des tapis granulaires depuis le suivi mené en 2012, d'examiner les tapis granulaires afin de noter des signes de détérioration des ouvrages ou des signes d'érosion des talus et de vérifier si l'état général des ouvrages est adéquat pour protéger les rives et permet l'implantation de la végétation.

Il est constaté que l'ouvrage résiste bien à l'action des vagues et des glaces flottantes et que les talus protégés sont en voie de stabilisation par la végétation. Le suivi conclut que l'ouvrage est efficace pour protéger les talus contre l'érosion.

ATTENDU QUE les membres du COMEX ont pris connaissance du document transmis par le promoteur et considèrent que les tapis granulaires mis en place ont respectés les conditions du certificat d'autorisation du 24 novembre 2006. Les membres du COMEX n'ont pas de commentaire à formuler.

#2023-0215-01 : *de transmettre à l'Administrateur provincial une correspondance pour l'informer que les membres du COMEX ont pris connaissance du document transmis par le promoteur et n'ont pas de commentaires à formuler*.

Action : Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial

b) Suivi de l'utilisation du territoire par les Cris 2015-2016
c) Suivi des conditions de navigation de la rivière Rupert, Consultation des utilisateurs cris – 2018
   - Pour information

ATTENDU QUE le Comité d'examen (COMEX) a reçu, le 20 juin 2022, pour information, le rapport de suivi de l'utilisation du territoire par les Cris pour l'année 2015-2016. Ce suivi a été réalisé par le promoteur afin de répondre aux exigences des conditions 6.9, 6.10 et 6.13 du certificat d'autorisation délivré le 24 novembre 2006 ainsi que de la condition 1 de la modification du certificat d'autorisation délivré le 28 juillet 2008. Le COMEX a également reçu, le 20 juin 2022, pour information, le rapport de consultations des utilisateurs cris 2018 sur les conditions de navigation de la rivière Rupert pour le projet en objet. Ce suivi a été réalisé par le promoteur afin de répondre aux exigences des conditions 5.1 et 6.19 du certificat d'autorisation délivré le 24 novembre 2006 ainsi que de la condition 1 de la modification du certificat d'autorisation délivré le 28 juillet 2008.

Le suivi de l'utilisation du territoire pour la période 2015-2016 avait pour objectifs d'évaluer les impacts des aménagements sur l'utilisation du territoire par les Cris générés par l'exploitation du complexe Eastmain-Sarcelle-Rupert et d'évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation qui ont été mises en place. De plus, le suivi devait identifier et caractériser les activités de chasse, de pêche et de trappage réalisées sur le terrain pendant les années 2015 et 2016, identifier les changements survenus comparativement à l'étude de suivi précédente de 2012-2013 et de colliger leurs préoccupations exprimées par les utilisateurs cris à l'égard des aménagements. Le rapport présente de manière exhaustive les résultats des entrevues et préoccupations soulevées, et ce, pour les utilisateurs et communautés concernés, soit Mistissini, Nemaska, Waskaganish, Eastmain, Wemindji et Chisasibi.

Le suivi de l'utilisation du territoire de 2015-2016 permet de constater l'adaptation progressive des utilisateurs aux nouvelles conditions d'exploitation de leur territoire. Cependant, certaines préoccupations restent encore présentes notamment concernant le danger associé aux conditions de glace sur les biefs, la crainte de la contamination des poissons et la faible réinstallation des castors dans les secteurs des biefs en raison des fluctuations des niveaux d'eaux. De plus, un sentiment de tristesse lié à la perte d'aires d'activités et aux perturbations sur le territoire demeure présent même s'il est moins exprimé durant le suivi de 2015-2016 comparé aux suivis précédents.

Pour le suivi des conditions de navigation de la rivière Rupert, les objectifs principaux de l'étude étaient de consulter les utilisateurs cris des communautés de Waskaganish et de Nemaska pour connaître leurs préoccupations à la suite de la saison de navigation 2018, de documenter leur appréciation des conditions de navigation et des mesures d'atténuation mises en place et de faire le bilan de l'adaptation des Cris aux conditions de navigation sur la rivière Rupert depuis la dérivation.

Le suivi permet de constater qu'en général les utilisateurs de Waskaganish et de Nemaska se sont bien adaptés aux nouvelles conditions de navigation. Les rampes de mise à l'eau et les portages aménagées ou réaménagées dans le cadre des mesures d'atténuation sont généralement appréciés par les utilisateurs. Le balisage des corridors de navigation mis en place afin de faciliter la navigation dans l'estuaire entre les PK 11 et PK 18 de la rivière Rupert est fortement apprécié et jugé nécessaire par la majorité des utilisateurs. Les utilisateurs estiment que les panneaux de signalisation indiquant la présence des ouvrages sont utiles pour ceux qui connaissent moins bien la rivière. De plus, les utilisateurs considèrent que les cartes sont utiles pour ceux qui ont peu d'expérience de navigation sur la rivière et facilitent la transmission d'informations aux utilisateurs qui connaissent moins le territoire.

ATTENDU QUE les membres du COMEX ont pris connaissance du document transmis par le promoteur et considèrent que les suivis effectués ont atteint les objectifs fixés. Toutefois, il aurait été intéressant que Hydro-Québec intègre les données recueillies par la Corporation Niskamoon dans ces rapports de suivi. Les membres du COMEX n'ont pas de commentaire à formuler pour l'instant et demeurent en attente du rapport de suivi sur l'utilisation du territoire par les Cris pour les années 2020-2021 avant d'émettre d'autres commentaires.

#2023-0215-02 : *de transmettre à l'Administrateur provincial une correspondance pour l'informer que les membres du COMEX ont pris connaissance des documents transmis par le promoteur et n'ont pas de commentaire à formuler pour l'instant.*

Action : Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial

d) Suivi des conditions de navigation dans les biefs Rupert, Suivi environnemental en phase exploitation (2015) et Suivi environnemental en phase exploitation (2018)
   - Pour information

ATTENDU QUE le Comité d'examen (COMEX) a reçu, le 21 mars 2017 et le 12 mars 2020, pour information, les rapports de suivi des conditions de navigation dans les biefs Rupert pour les années 2015 et 2018, respectivement, pour le projet en objet. Ces suivis ont été réalisés par le promoteur afin de répondre aux exigences des conditions 5.1 et 6.9 du certificat d'autorisation délivré le 24 novembre 2006 ainsi que de la condition 1 de la modification du certificat d'autorisation délivré le 28 juillet 2008.

Depuis 2010, les conditions de navigation dans les biefs Rupert ont fait l'objet de plusieurs activités de suivi, notamment en ce qui concerne le balisage des couloirs de navigation ou le suivi de la présence de débris ligneux. Les objectifs des suivis 2015 et 2018 étaient de dresser un portrait des modifications engendrées par le projet aux conditions de navigation, d'évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation mises en place pour favoriser le maintien des activités de navigation pratiquées par les Cris et autres utilisateurs (canot, kayak et embarcations motorisées). De plus, les résultats des suivis 2015 et 2018 devaient être comparer avec les données des années antérieures afin de suivre l'évolution des activités de navigation par les Cris dans les biefs Rupert. Des cartes de navigation pour la rivière Rupert ainsi que les biefs Rupert ont également été produites par le promoteur. Les communautés cries de Mistissini et de Nemaska ont été consultés lors de ces suivis afin de recueillir les observations et préoccupations des utilisateurs qui naviguent régulièrement dans les biefs Rupert.

Selon les informateurs cris rencontrés, les conditions de navigation prévalant sur les biefs Rupert ont connu peu de changements depuis 2015. Cependant, ils ont souligné la présence de débris ligneux et de tourbières flottantes dérivantes qui compliquent la circulation des embarcations le long des corridors de navigation. En parallèle, ils notent que des débris ligneux sont davantage présents dans certains secteurs situés à l'extérieur des corridors de navigation. La présence de débris à ces endroits nuit à la circulation des embarcations et limite les possibilités d'accostage, ce qui compromet la pratique d'activités comme le piégeage des animaux à fourrure et la chasse à l'orignal. La présence de ces débris et tourbières flottantes fait en sorte que les utilisateurs doivent demeurer vigilants lorsqu'ils circulent sur les biefs pour ne pas entrer en collision avec ces obstacles. Les informateurs cris soulignent que les cartes de navigation produites par Hydro-Québec pourraient être des outils utiles pour les utilisateurs qui ont une moins bonne connaissance du territoire.

ATTENDU QUE les membres du COMEX ont pris connaissance des documents transmis par le promoteur et considèrent que les suivis effectués ont atteint les objectifs fixés. Toutefois, le COMEX retient que la présence sporadique de débris ligneux et de tourbières flottantes dans les biefs peut constituer un enjeu à moyen ou long terme face à la réappropriation de ces milieux. Le COMEX recommandera au promoteur de proposer un suivi à ce sujet permettant d'observer l'évolution de la présence de ces obstacles dans les corridors de navigation, d'élargir la consultation auprès des plus jeunes utilisateurs et fournir, le cas échéant, des mesures d'atténuation. Cette proposition de suivi devra être déposé à l'Administrateur pour information.

#2023-0215-03 : *de transmettre à l'Administrateur provincial une correspondance pour l'informer que les membres du COMEX ont pris connaissance du document transmis par le promoteur et souhaitent soumettre une demande d'un complément d'information au promoteur.*

Action : Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial
Transmission d'une demande d'un complément d'information

e) Suivi de la dynamique des rives et des îles de l'estuaire de la Grande Rivière – 2017
- Pour information

ATTENDU QUE le Comité d'examen (COMEX) a reçu, le 12 mars 2020, pour information, le rapport de suivi de la dynamique des rives et des îles de l'estuaire de la Grande Rivière pour l'année 2017 pour le projet en objet. Ce suivi a été réalisé par le promoteur afin de répondre à l'exigence de la condition 5.1 du certificat d'autorisation délivré le 24 novembre 2006 ainsi que de la condition 1 de la modification du certificat d'autorisation délivré le 28 juillet 2008.

À la suite des discussions, les membres ont décidé de poursuivre l'analyse de ce suivi à la prochaine rencontre du COMEX prévue le 29 mars 2023.

5) Divers

a. **Projet de mine de lithium Baie-James : Retour sur les audiences publiques**

Sophie Cooper mentionne qu'aucun commentaire ou mémoire n'ont été reçus au secrétariat du COMEX à la suite de la tenue des audiences publiques. Cependant, des représentants de Climat Québec et Eau Secours ont contacté le secrétariat pour annoncer leur intérêt à déposer un mémoire. Le public a jusqu'au 27 février 2023 pour faire parvenir leurs commentaires/mémoires.

Plusieurs enjeux ont été soulevés par les participants pendant les audiences et le COMEX a pris acte de chacun de ceux-ci et les considérera lors de la rédaction de sa recommandation finale. À ce sujet, le COMEX tiendra une rencontre spécifique afin de poursuivre sa discussion pour le projet.

b. **Projet Troïlus : Rédaction de l'étude d'impact selon les enjeux potentiels du projet**

Le promoteur du projet Troïlus a annoncé au MELCCFP son intention de rédiger l'étude d'impact de son projet par enjeux. Les membres du COMEX voudraient s'assurer que le promoteur comprend que les composantes énumérées dans la directive d'étude d'impact devront se retrouver dans l'étude d'impact finale.

c. **Chemins forestiers H et I : Correspondance de Mme Liz Barratt-Brown du « Natural Resources Defense Council – NRDC » - secteur canadien**

Mme Liz Barratt-Brown du « National Resources Defense Council » a contacté le secrétariat du COMEX pour soumettre une lettre, adressée au promoteur du projet de prolongement chemins forestiers H et I, pour publication sur le site Internet du COMEX. De plus, Mme Barratt-Brown voudrait s'informer sur la possibilité de

rencontrer les membres du COMEX pour discuter du projet. Le COMEX est en accord de publier la lettre du NRDC sur le site Internet. Cependant, Sophie Cooper contactera Mme Barratt-Brown pour l'informer qu'il ne serait pas possible de rencontrer le COMEX.

Action : Publier la lettre du NRDC sur le site Internet du COMEX

d. **Demande de rencontre avec l'Administratrice provinciale**

Une correspondance sera transmise à l'Administratrice provinciale, Mme Marie-Josée Lizotte, afin de l'inviter de rencontrer les membres du COMEX lors de la 412e réunion du COMEX prévue le 29 mars 2023.

Action : Envoyer une invitation à l'Administrateur provincial de participer à la 412e réunion du COMEX

e. **Projets sur l'ordre du jour des rencontres prévues pour les mois de mars et avril 2023**

- Projet de mine de lithium Baie James par Galaxy Lithium Inc.
  - Suite des audiences publiques et rédaction du rapport d'analyse
- Projet hydroélectrique Eastmain-1-A et dérivation Rupert (à confirmer)
- Projet Bachelor par Ressources Bonterra (en analyse)
- Projet Whabouchi – Plan de restauration, Suivi environnemental et social 2021
- Projet minier diamantifère Renard – Suivi environnemental et social 2021
- Projet minier Windfall (dépôt d'étude d'impact – printemps 2023)

6) Prochaine réunion

La prochaine rencontre du COMEX est prévue le 29 mars 2023, à 9h00, par vidéoconférence.

Annexe A Suivi de la correspondance du 25 janvier 2023 au 15 février 2023					
Projet	**De**	**À**	**Document**	**Date**	**Action - commentaires**
Projet de carrière de plus de 3 ha à proximité de l'aménagement hydroélectrique La Grande-3 par Hydro-Québec N/Réf. : 3214-03-045	Luc Lainé COMEX	Marie-Josée Lizotte Sous-Ministre MELCCFP	Transmission d'une demande de complément d'information	Transmis le 14 février 2023 Accusé réception le 14 février 2023	*Pour recommandation*